L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 25 MARS 1851.

Imprime et publié par
G. F. WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 25 MARS 1851.

☞ Pour le FEUILLETON, voir le supplément.

AVIS JUDICIAIRES.

No. 221.—*ACTE*—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1RE—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en Anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le plus de jeune apparitenant au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, ou, si absent ou tout à fait caché, selon le cas, le défendeur ou les autres parties intéressées négligeront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que les avis en Français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

SECTION 2DE—*Il est de plus décrété, &c.*—Que les avis des parties de bas contraires au présent acte sont et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

SUPPLÉMENT.

L'abondance des avis nous force de recourir de nouveau à la publication d'un *supplément*. On verra dans cette feuille additionnelle des annonces importantes sur lesquelles nous appelons l'attention de nos lecteurs. Le feuilleton de l'*Abeille* paraîtra dans le supplément toutes les fois qu'il nous tiendra en publier un.

CHEMIN DE FER.

On a eu vent depuis quelques jours dans nos colonnes un avis du comité conjoint des améliorations intérieures de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, annonçant qu'une convention des parties sur le chemin de fer entre la Nouvelle-Orléans et Jackson, dans l'Etat du Mississipi, aura lieu dans notre ville le troisième mercredi du mois prochain. Nous apprenons que cette réunion a pour but de prendre des mesures définitives touchant l'établissement de la voie projetée et de constituer une compagnie sur des bases durables. Toutes les reconnaissances ont été faites par des ingénieurs de mérite et il ne reste plus qu'à passer à l'exécution. De nombreux Délégués ont été chargés d'assister à la Convention et nous espérons qu'ils seront tous actuellement présents. Le railway dont il s'agit est un de ceux dont on peut en attendre le plus grand bien. Traversant les parties occidentales de l'Etat pour plonger dans l'intérieur du Mississipi, il apportera sur notre place tous les produits qui peuvent être établis à la Louisiane. Traversant les parties occidentales de l'Etat pour plonger dans l'intérieur du Mississipi, il apportera sur notre place tous les produits qui peuvent être établis à la Louisiane. Les avantages qui résulteront pour la Nouvelle-Orléans en particulier de la création d'une pareille voie sont trop patens pour que nous ne nous en occupions en détail. Sans parler des cotons, des bois de charpente et des matériaux de tous genres qui seront expédiés sur notre place, nous citerons, pour ne considérer que l'intérêt des familles au lieu de celui du grand commerce, les douceurs de toutes sortes que produisent le Mississipi et l'Ouest de la Louisiane, les chevaux, les viandes salées, le gibier, la venaison, les légumes, le beurre, etc., etc., toutes choses qui se perdent dans les campagnes faute de consommateurs et qui trouveront ici un débouché lucratif. Cet accroissement de denrées ne sera pas, on se l'imagine bien, sans influence sur le prix du marché, et la Nlle-Orléans sera doublement pourvue d'abondantes provisions fraîches, et les détenteurs seront bien obligés de céder à des prix extrêmement raisonnables, ils le feront pour que la vie fut à meilleur marché partout comme que dans les villes du Nord que deux autres tronçons de chemins de fer dans la gentle de Jackson. Nos propres campagnes et celles des Etats voisins sont complètement privées de la métropole du Sud; en les rapprochant de nous par des voies ferrées, nous améliorerons notablement le sort des familles de notre ville.

C'est pour de semblables raisons que nous avons vivement la réalisation d'un autre projet dont il a été question pendant longtemps mais que l'on semble mettre peu d'empressement à exécuter. Nous voulons parler du chemin de fer des Attakapas. On sait, et nous n'insisterons pas davantage sur ce point, toutes les difficultés que rencontre la navigation entre notre ville et l'Est de l'Etat. Le comte des Attakapas et celui des Opelousas, quoique rapprochés des bords du Mississipi en ligne droite par rapport en être éloignés de plusieurs centaines de lieues tant grande la difficulté de s'y rendre. Un railway ferait disparaître les obstacles qui existent aujourd'hui et, en mettant le Sud-Ouest de l'Etat en communication avec le Nord, augmenterait la valeur des terres qu'il traverse. Tèche, donnerait de nouveaux développements à l'exploitation agricole et, tout en favorisant singulièrement les intérêts des planteurs, assurerait aussi au bien-être des habitans de la Nouvelle-Orléans.

Il est également question d'un chemin de fer entre les Opelousas et le fleuve, mais ce projet n'a pas encore reçu d'exécution. Une fois le railway des Attakapas terminé, le prolongement de la ligne en embranchement aux Opelousas ! Il n'est pas d'autre voie pour rapprocher du grand centre commercial de la Louisiane la fertile région qui s'étend du Golfe du Mexique jusqu'aux sources du Tèche. Les sucres, les mélasses, les bestiaux et les autres produits des Attakapas et des Opelousas nous arriveraient par ce railway.

Nous laissons chemins de fer qui en ce moment intéressent plus particulièrement la Louisiane et dont les avantages seront plus immédiats. Il y a encore le projet de chemin de fer entre l'Alabama et le Tennessee auquel la Nouvelle-Orléans a un intérêt indirect: nous y reviendrons un autre jour.

ÉCOLES PUBLIQUES.—L'examen annuel des Ecoles Publiques de la première Municipalité commencera après-demain, jeudi, 27 courant, comme on peut le voir par l'avis que le Surintendant public publie dans nos colonnes. L'examen durera un jour pour chaque école, en suivant l'ordre des districts. Ceux qui désireraient juger par eux-mêmes de l'état de l'instruction publique dans la Première Municipalité, des progrès des élèves et de la valeur de professeurs feront bien d'assister au concours qui cette fois comme les années précédentes sera public.

THÉATRE D'ORLEANS.—Ce soir, au théâtre d'orléans, le *Val d'Andorre*, cette admirable création d'Halévy. Quelque partages que puissent être les avis sur la valeur du maestro on ne saurait refuser à l'ouvrage que nous venons de nommer un cachet remarquable d'inspiration mélodique. Aussi le succès du *Val d'Andorre* n'a-t-il pas été moins complet parmi nous que à Paris.

Mardi prochain, les *Huguenots* dont la représentation générale a eu lieu hier.

GRANDE LOTERIE DE LA HESSE ELECTORALE.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la grande *Loterie de la Hesse Electorale* qui s'ouvrira dans nos colonnes dans ce cette loterie est organisée sous les auspices de la maison Rotschild et est garantie par le gouvernement de la Hesse. Destinée à tirer fond d'emprunt, comme Pathique son nom, elle ressemble en tout chose près à la Loterie royale de la Havane qui est une source de revenus pour le gouvernement espagnol. Ceux qui voudront prendre un intérêt dans l'emprunt ou dans la Loterie de la Hesse devront s'adresser aux bureaux de l'*Abeille*.

RÉPARTITION DE PRIX.—On verra en se reportant aux colonnes d'annonces que les steamers *Georgia* et *Union*, appartenant à des lignes différentes, ont réduit le prix de passage de la Nlle-Orléans à New-York à $50. Il est impossible, en prenant la voie de terre, de se rendre à New-York à meilleur marché. Cette circonstance jointe au confort qu'offrent les deux bateaux que nous venons de nommer engagera sans doute ceux qui veulent visiter le Nord, soit par affaire soit pour leur plaisir, à s'embarquer sur le *Georgia* ou sur l'*Union*.

DOUANE DE LA NLLE-ORLÉANS.—Parmi les nominations qui ont été faites aux Etats-Unis, se trouve celle de M. Hunter, chargé de présider à la construction de la Douane de la Nlle-Orléans. Le Président avait d'abord désigné M. J. H. Dazey. Mais cette nomination a été repoussée. M. Gallier est un architecte distingué : c'est lui qui a dressé le plan de l'Hôtel de ville et les édifices qui ont été dirigés sur ce point et s'occupent actuellement à réparer la brèche.

NOMINATIONS.

Les nominations suivantes ont été ratifiées par le Sénat:

Surintendans des affaires indiennes: MM. John Drennen, David D. Mitchell et Elias Murray.

Agens des tribus indiennes: MM. Kenton Harper, William Wilson, Philip H. Raiford, George Butler, John R Chenault, Thomas Fitzpatrick, Luke Lea, Peyton P. Moore, Abraham M. Feeley, John S. Watrous, John Owen, Auburn M. Coffey, William J. J. Murray, Thomas Mossey, William P. Richardson, John E. Barrow, Nathaniel McLean, Richard H. Weightman, Abraham L. Wooley, John Greiner, Edward H. Wingfield, Jacob A. Hoffman, et Berry S. Allan.

James E. Heathe, comm-saire des pensions.

James R. Ingersoll, Arthur F. Hopkins et James A. Harrison, commissaires pour le reglement des titres de terre en Californie.

Samuel D. King, arpenteur-général des terres publiques en Californie.

Alphonse Lastrapes, recevoir des deniers publics aux Opelousas, Louisiane, en remplacement de R. Benguereel dont les fonctions expirent.

Thomas W. Newman, conservateur du Bureau des terres, à Washington, Etat du Mississipi.

George Washington, conservateur du Bureau des terres à St-Augustine, Floride.

SECRÉTAIRERIE DU TRÉSOR.—M. Wm. L. Hodge, ancien éditeur du *Bulletin* de la Nlle-Orléans, et depuis quelque temps aide-secrétaire du trésor, a été nommé cet jours dernier secrétaire par intérim du trésor, par suite de la maladie qui retient l'on Thomas Corwin éloigné de ses bureaux.

INCENDIE.—Un incendie a éclaté à Philadelphie le 16 de ce mois et a réduit en cendres six maisons et une grande scierie.

MINISTRE DE FRANCE AUX ETATS-UNIS.—M. Saint Roin Le Comte, ministre plénipotentiaire de France aux Etats-Unis a été rappelé par le gouvernement de la République qui lui a donné pour successeur M. Sartiges, ancien ministre de France en Suède. M. Gallatin Bonneau a été nommé secrétaire d'ambassade à Washington en remplacement de M. Bourboulon, promu au poste de ministre de la République française en Chine.

RHODE-ISLAND—Les free soilers du Rhode-Island ont formé leur ticket pour les prochaines élections; il est aussi composé; pour gouverneur, Edward Harris; pour lieutenant-gouverneur, Stephen Wilcox; pour le Congrès, Heram Cleveland et F. Lawriston.

SINISTRES—La goélette *Monterey* se rendant de Charleston à Baltimore s'est jetée le 7 courant sur la pointe du cap Lookout et s'est perdue. Personne n'a pris.

Le brick *Antigua*, de Trown, en Ecosse, a été rencontré en mer le 7 février complètement desemparé et n'ayant personne à bord.

Le capitaine Ross, du brick *American* arrivé dernièrement à Baltimore, rapporte avoir rencontré en mer le 9 courant une goélette chavirée et portant toutes ses voiles à ses mats. Un matelot qui s'était attaché à la proue y a été trouvé mort. D'après la de cription qu'en a donné le capitaine Ross on croit que le navire naufragé est la goélette *Iowa*, capitaine Stevens, partie le 6 mars de Charleston pour Baltimore avec un fort changement de bois.

Chronique Locale.

SÉANCE DU DÉPOUILLY & GAGNET.—Nous avons examiné ce matin la magnifique scierie à vapeur de MM. Depouilly et Gagnet sur la Promenade Carondelet. C'est un drôle plus beau établissement de ce genre que l'on puisse voir au travail. Le polissage et la coupe des bois s'y fait avec la plus grande rapidité et avec une précision extraordinaire. Les expériences qui ont été devant les spectateurs ont pleinement réussi et prouvent que quelques uns des commandes faites à MM. Depouilly et Gagnet le seront toujours en état d'satisfaire dans le plus bref délai. Les entrepreneurs et les architectes qui veulent de bons produits et aux prix les plus bas de la place s'adresseront désormais à la nouvelle scierie de Carondelet. Une magnifique collation a été servie aux visiteurs.

VOLS.—Wm Curry est accusé d'avoir dans la nuit de deux dernières volé à M. Tracy une bourse contenant $125—le recorder Genius l'a envoyé à la Cour Criminelle—John Williams a été arrêté sous la prévention d'avoir terrassé M. B. M. Bruce au coin des rues du Bassin et du Canal et de lui avoir volé $ et une montre en or. L'instruction n'a pas encore eu lieu—Philip Lonnau a été arrêté dans la 1re municipalité pour un vol de deux chemises. Il comparaîtra incessamment devant le recorder.

Vous ne savez pas—Thomas Saunders s'est plaint d'avoir été assailli par Jeremiah Lynn et Edward Lynn. Un mandat d'arrêt a été décerné contre ces derniers par le recorder Genius.

ERRATA.—Un *Le cafe* Barth, au coin des rues Dumaine et Royale a été enfoncé dans la nuit de samedi et les voleurs en ont emporté des bilies en ivoire estimées à $45 ainsi que des bitrdes, des liqueurs, des cigares, etc. Le garçon de boutique avait rencontre hier les nommés Louis Daranjo et C. Delcan revêtus des habillements volés, les a fait immédiatement arrêter. Les deux prévenus ont été envoyés devant la Première Cour de District.

—Charles Tonga accuse un individu d'avoir forcé la porte de sa chambre le 20 du ce mois et de lui avoir enlevé une somme de $55. L'individu a été arrêté et a été ensuite mis en liberté sous caution.

—Louis Pereira a été arrêté hier. Il est accusé d'avoir assailli et blessé M. Thomas Walsh dans la nuit du 3 courant.

INCENDIE.—Le feu a pris dimanche à dix heures du soir à la maison de M. Wm. E. Florence, au coin de la rue des Religieuses et de la rue Richard. La maison a été réduite en cendres. Le vent ayant porté quelques étincelles à la Presse du Mississipi située dans le voisinage, 250 balles de coton ont été consumées, malgré les efforts des pompiers. Le coton était assuré pour toute sa valeur.

DIFFÉREND ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS.

On lit dans le *Journal du Havre*:

"Nous n'avons pas été des derniers à démontrer la complète illégalité des procédés dont a cru devoir user nos armateurs. M. Collins, collecteur des douanes à San Francisco, à l'occasion des prétendues contraventions aux lois de douanes des Etats-Unis. Nous avons fait remarquer, par des faits positifs et des textes formels, que les saisies pratiquées dans cette circonstance n'étaient pas justifiées, et a insisté pour qu'un légitime dédommagement fût accordé à notre commerce.

"Ce dédommagement ne s'est déjà fait que trop attendre; mais il y a lieu d'espérer que les démarches actives auxquelles se livre le ministre français à Washington, démarches qui ont déjà produit d'importans résultats, ne tarderont pas à être couronnées d'un succès complet. Nous fondons cet espoir sur la lettre suivante adressée à une maison de Bordeaux par M. Sain de Boin Le Comte, ministre de France aux Etats Unis, lettre qui fait connaître le point exact où en est aujourd'hui cette affaire:

"Washington, le 8 janvier 1851.

"Monsieur,

"J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander d'appuyer votre réclamation auprès du gouvernement de l'Union, relativement aux eaux-de-vie saisies par le collecteur des douanes à San Francisco sur un de vos navires, et vendues par ses ordres. Je n'avais pas attendu votre réclamation pour représenter à ce gouvernement l'injustice des procédés dont le commerce français a été l'objet de la part de son agent à San Francisco.

"Dans le 18 mars 1850, je lui ai fait observer que les eaux-de-vie importées en caisse de douze bouteilles avaient été chargées, dans les ports français, sans que l'acte du Congrès qui assimilait les ports de la Californie aux autres ports de l'Union, pour le régime fiscal, pût être connu en France, et j'ai insisté sur l'illégalité de la vente faite avant qu'un tribunal eût décidé de la validité de la confiscation.

"Le ministre des finances, reconnaissant la justesse de ces plaintes, m'a fait connaître quelques jours après qu'il avait décidé que les eaux de vie saisies et vendues seraient remboursées sur la réclamation des intéressés à lui transmise par l'intermédiaire de la cour de la Louisiane.

"Sans attendre l'arrivée de ces réclamations, j'ai insisté pour que la réparation ne se bornât pas à la restitution du prix de la vente, mais qu'elle s'opérât au moyen d'un remboursement au cours de la place à l'époque de la vente. J'ai de plus insisté pour qu'une indemnité vînt réparer le tort fait à notre commerce par la vente illégale des eaux de vie saisies et la détention arbitraire des batiments qui les contenaient.

"Le ministre des finances n'a pas cru répondre à ces justes réclamations; mais sachant que ses intentions y sont contraires, et voulant prévenir toute lin de non-recevoir opposée à nos droits, je viens de demander à M. le Secrétaire d'Etat de vouloir bien me mettre à même, par une notification officielle des intentions de son collègue le ministre des finances, d'entamer une discussion formelle à ce sujet. Cette discussion aura lieu aussitôt que j'aurai reçu cette réponse, et je puis vous donner l'assurance, Monsieur, que je n'abandonnerai pas plus volontiers ceux de nos autres compatriotes lésés comme vous.

"Les raisonnements contenus dans votre lettre seront pour moi les premiers élémens de cette discussion.

"La révocation de M. Collier, le collecteur des Douanes de San Francisco, et l'auteur des saisies coûteuses par le commerce français, que j'ai obtenue enfin, est une reconnaissance de ces droits. Mais je ne me borterai pas, croyez-en vos, à ce témoignage moral, et je ferai tout mon possible pour obtenir un dédommagement matériel.

"Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

"Le ministre de France,

"SAIN DE BOIN LE COMTE."

"Les maisons du Havre qui ont des intérêts identiques engagés dans cette question sauront gré au ministre de France à Washington de l'activité et persévérante sollicitude dont il se montre animé dans la défense des droits de ses nationaux."

PORTUGAL.

On écrit de Lisbonne à la date du 15 février:

Rien de nouveau en point que, si ce n'est une espèce de crise ministérielle qui, du reste, n'a en aucune suite. Voici la quelle occasion.

La Chambre des Députés s'occupant de la discussion de la loi électorale telle qu'elle a été présentée par le ministère et acceptée par la commission. Cette loi, qui est fort libérale, décrète incompatibles avec les fonctions de députés, celles de préfets, de commandans de divisions militaires, de président de Cour de cassation, de procureur général de la Couronne, de procureur du Roi, de trésoriers-payeurs de dépenses et de sous-directeurs des différentes lignes de douanes, de gouverneurs généraux d'outre-mer et de commandants de stations navales. Comptant sur le bon sens de la majorité, le cabinet avait déclaré qu'il ne faisait pas de ce de loi une question ministérielle. La discussion qui a eu lieu le 15 a été très animée, et un député de l'Opposition a proposé d'étendre les incompatibilités aux fonctions de secrétaires des préfets, aux chefs de corps, aux adjudantans, aux juges, aux évêques et archevêques, et aux commandans des vaisseaux de guerre.

La Chambre entraînée, on ne sait comment, a voté, malgré les efforts du comte de Tojal et quelques unes de ces incompatibilités, mais s'aperçevant qu'on a mené un peu loin, et sur la demande faite par le président du conseil que le ministère allait donner sa démission plutôt que de voir la majorité sanctionner une pareille loi, les députés conservateurs se sont réunis en dehors et ont résolu de revenir sur leur vote de la veille.

Si l'opposition se fut contentée d'une demi victoire, peut-être l'eut-elle obtenue; mais comme il est clair la nature des Oppositions de ne savoir se modérer, la majorité a pu revenir à ses idées et le vote qu'on avait cité subsiste. La discussion de la loi électorale continue maintenant au gré du ministère, que cet incident vient encore d'identifier avec la majorité.

ITALIE.

La *Gazette de Venise* publie une proclamation du lieutenant impérial, en date du 18 février, rappelant que tous les sujets impériaux qui ont pris part aux mouvemens révolutionnaires du royaume lombardo-vénitien, et qui seraient illégalement aujourd'hui à l'étranger, doivent, conformément aux décrets antérieurs, être traités comme émigrés, délits des obligations des sujets autrichiens et privés de leurs biens.

Toutefois le lieutenant consent à les considérer encore comme ayant été autorisés à s'éloigner des possessions impériales; mais, en conséquence recouvrer les droits de citoyens autrichiens en se conformant aux lois sur la naturalisation autrichienne. Sont nommés parmi les individus non compris dans l'amnistie du 12 août 1849 et dans la capitulation de Venise du 22 du même mois.

PIEMONT—Turin, le 22 février.

Dans la séance du 19 février, le ministre de l'intérieur a présenté à la Chambre des Députés un projet de loi pour l'institution d'une fête nationale en l'honneur du Statut constitutionnel.

On lit ce qui suit dans l'exposé des motifs:

"Le souvenir des événemens qui ont signalé les grandes phases politiques des Etats, et la reconnaissance publique envers les princes réformateurs, n'ont pas rempli seulement le cœur et l'esprit de leurs contemporains, il s'est transfoudre en fêtes nationales qui ont révélé à l'histoire le caractère et le génie des peuples.

"Le ministère espère que vous voudrez par une loi qu'une fête nationale rappelle chaque année la Constitution albertine et les autres institutions libérales qui en ont été la conséquence, partant insoutenables il convient surtout de placer la mince constitutionnelle.

"Ce sera rappeler le souvenir de deux princes dont l'un devait nous rendre libres, et l'autre protéger les libertés contre les tempêtes qui auraient pu les détruire.

Le projet de loi est ainsi conçu:

"Art. 1er—Le deuxième dimanche du mois de mai de chaque année est déclaré fête nationale.

"Art. 2—Sur la proposition du ministre de l'intérieur, le Parlement fixera tous les ans la somme nécessaire à la célébration de cette fête."

Succession de feu Antoine Cavelier.

☞ Il sera vendu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St Louis, par N. Vignié, encanteur, 65 actions de la Banque de Commerce.

Une grande propriété rue Royale.

Trois terrains sur les Champs-Elysées, près de la Bourse de Mme Caldwell.

Voir aux annonces.

☞ Une vente de livres rares et de prix, tant français qu'anglais, aura lieu aujourd'hui, à 7 heures du soir, au magasin d'encan de Carman et Richardo, rue des Magasins No 60. Voir l'avis aux annonces d'encan.

Décédé hier matin, à trois heures, JEAN CLAUDE DEJAN, âgé de soixante huit ans. Les vétérans de 1814—15 ainsi que ses connaissances et amis et ceux de ses gendres Joseph Gosset et John R. Holland, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à midi à la paroisse St-Charles. Le convoi partira de chez M. John R. Holland, Chemin du Bayou, aujourd'hui à 7 heures et demie précises du matin pour se rendre à bord du steamer Lafayette, au débarquement du ferry de la troisième municipalité.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 24 MARS.

L'absence des nouvelles d'Europe, dues depuis quelques jours, retarde les affaires de coton. Les ventes de la journée se sont élevées à 3,000 balles. Les prix n'ont pas varié.

Le marché au sucre est ferme. Les ventes ont été de 600 boucauts de 4¾ @ 5¾ cts la liv. pour le fair. 600 barils de mélasse ont été faits; mélasse fermentée, 24 @ 27 cts le gallon. Le choix vaut 28 @ 30 cts.

La demande de farine est bonne; les ventes ont été de 4,000 barils, dont 2,500 Ohio, en lots de $4 18 @ 4 12½, Illinois et St. Louis, $4 25 @ 4 37½; marques extras, $4 75 @ $5 le baril. Environ 6,000 sacs de maïs ont été vendus de 53 @ 57 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié: mess porc, $13 25. Un lot de 150 barils s'est vendu à 13 12½ et 500 barils prime non-inspecté à $10 87½. Le lard salé est en demande; plats-côtés, 7¾ @ 7⅞; épaules, 5¾ @ 5¾ cts la liv.

Le whiskey vaut 20 cts le gallon.

Le change est ferme.

Il ne s'est rien fait en fret.

☞ Le navire CHARLEMAGNE, du Havre, est maintenant prêt décharger ses marchandises, et tous ceux qui leurs marchandises, dans un délai de cinq jours, autrement elles seront envoyées aux dépôts de la Douane à leurs frais et risques.

H. V. BAXTER,
99, rue de la Commune.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS—

Navire Alleghany, Hersey, pr Philadelphie.
Brick Pelino, Bunge, pr Barcelone.
Goelette Don, Bughels, pr Pensacola.

—ARRIVÉS—

Navire Java, Jackson, de New York.
Opheliia, Hands, de Boston.
Vancouver, Fuller, de New York.
Goelette Champion, Smith, de Pensacola.
Alexandre Unico, Miller, de Pensacola.
Geo W H Harrison, Cozzens, de Pensacola.
Ed Barnard, Saunders, de St Marks.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT ELECTORAL DE HESSE,

de 6,795,000 piastres.

CET emprunt est garanti par le gouvernement et contracté par la maison de Banque de MM. A. Von Rothschild & Sons, de Francfort sur M. Les prix sont ainsi fixés:

14 de 40,000	piastres	60 de 4,000	piastres
92 de 36,000	"	60 de 2,000	"
92 de 20,000	"	100 de 1,500	"
60 de 8,000	"	180 de 1,000	"

Le plus faible prix est de $55.

Le premier tirage aura lieu incontinent le 1er juin 1851.

Le prix du billet est comme suit:

Un billet	5 piastres		25 piastres
Trente "	100 "	soixante-cinq	300 "

Les remises peuvent être faites en billets de banques, mandats ou traites sur l'Europe, etc. Chaque détenteur de billet recevra, sans frais, le prospectus avec les détails, et après le tirage de la loterie la liste des numéros heureux. Les lots seront payés en espèces, à Francfort sur le Mein, Paris, Londres, New-York et la Nouvelle Orléans.

S'adresser immédiatement à MORIZ STIEBEL, Rose, banquiers et marchands, Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Biebel & Co, marchands, 29, Nicholas Lane, Lombard Street, Londres.

P. S.—Les remises qui arriveront trop tard seront renvoyées à l'expéditeur; ou s'il le préfère on lui donnera des inscriptions pour le prochain tirage.

N. B.—L'argent et les ordres seront reçus au Bureau de l'Abeille. 25 mars

ECOLES PUBLIQUES

PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

L'EXAMEN ANNUEL des Ecoles Publiques de la Première Municipalité commencera jeudi prochain le 27 courant.

Les écoles seront examinées dans l'ordre suivant:

Jeudi—27 mars—1er district, rue des Remparts.
Vendredi—28 mars—1er district, rue St-Louis.
Samedi—29 mars—1e district, rue Bienville.
Lundi—31 mars—2e district, rue du Canal.
Mardi—1er avril—2e district, rue Claiborne.
Mercredi—2 avril—2e district, rue d'Orléans.
Jeudi—3 avril—2e district, rue des Remparts.
Vendredi—4 avril—2e district, rue de l'Hopital.
Lundi—7 avril—3e district, Ste-Marie.
Mardi 8 et mercredi 9—High School de jeunes gens, rue St-Philippe.
Jeudi 10 et vendredi 11 avril—HighSchool de jeunes filles, rue des Remparts.

L'examen sera public.

ALBERT FABRE,
25 mars Surintendant.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

24 mars 1851.

CONFORMÉMENT aux résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité No. 1, en séance du 11 février 1850—Avis est par le présent donné que le 21 d'avril 1851, à midi précis, à moin ba-nc, le vendeur au rabais, le contrat pour le travail mentionné ci-dessus, à savoir: Le pavement en macadam de la rue Bienville, à partir de la rue Chartres jusqu'au Chemin de la Métairie, et la construction des ponts qui seront nécessaires. Le tout d'après les plans et spécifications déposés au bureau du voyer.

A D CROSSMAN,
Maire.

25mars

☞ Les soussignés louent à des prix raisonnables, les magasins, résidences et ingrossins situés rue St Pierre et Bienville, de la Pile de Jackson et coin du rue de Chartres et rue Condé.

EDW SHIPP & CO.
25mars—1 j 51 rue de la Douane.

LE sieur ERNEST GALLET a l'honneur de prévenir le public de cette ville, que la nommée ROSALIE AUBAIN son épouse, avant abandonné le lit conjugal de la façon la plus scandaleuse, le soussigné ne payera aucune dette qu'elle a pu faire jusqu'à ce jourd'hui qu'elle pourrait contracter à l'avenir.

25mars—8j FORTUNE GALLET.

P. MALLARD sur le point de partir pour France, prévient ses amis et le public en général, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien lui confier.

Il remplira toujours avec zèle et son exactitude accoutumée, tous achats d'objets d'art et de bon goût.

Par la même occasion, il prie les personnes qui peuvent lui devoir, de venir solder leurs comptes ou de les payer à qui de droit, de présenter les leurs à son magasin, 67, rue Royale. 25m—6f

A VENDRE

UN magasin de cigares, situé au centre de cette ville, dans un endroit très passager et offrant beaucoup d'avantages.

Conditions favorables.

S'adresser à E. Rode, agent général, Passage de la Bourse No 35, près l'encoignure Conti. 24mars

REÇU par le navire Charlemagne, arrivé du Havre—24 caisses vermouth de Turin, Gruyère, à vendre par J. N. CURIEN.
25mars 32, rue Dumaine.

MARCHANDISES anglaises en débarquement du John McKenzie.

5 caisses gunghas écossaise.
8 do ginghas 6/.
do serviette en toile.
do Hosetback a serviette.
do Chemisettes pr hommes et enfants.
6 balles toile a drap, 45 pouces.
4 do do 16/4 ex
do coutil fil à matelas 19/4
do do do do 4/4.
3 bris gerin.
4 do Platters Lemon.
6 caisses toile mulins Bishop Lowes, a vendre par
25mars H DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins.

DRAP D'ETE—2 caisses merinos paturle superfin en débarquement du Brunswick, a vendre par
25m H DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

Chapeaux de Soie.

4 CAISSES CHAPEAUX reçues par le Brunswick, a vendre par
25m H DE GOER & RIFFLARD, 21, rue des Magasins

CONGAS—Nous les cies de la Douane
20 quarts pipes Cognac Washington Brand, de preuve,
Ex Brig Sarah Stapps, 183, à vendre par
25m PAUL JUGE FILS & CO.

20 quarts pipes Cognac Lachoselle, de preuve,
26 do do do Fine Champagne, J J Ramon & Co. 1816, de Edmond Longguy, 1825, 1826 do do marque de l'Aigle, fine cuvée, 1826 do do Cognac & Martin, de preuve, 25 do do do J & J Prom & Co, a vendre par
25m—6f F DE FUENTES & CO, 22, Vieille Levée

VIN CLARET en barriques et en caisses—25 barriques vin Claret, supérieur, St Julien;
20 barriques vin Claret supérieur, St Estèphe;
35 do do do Montferrand,
2 do do do Ch. de Pez,
4 do do do Magaux,
12 do do do Bassens,
10 do do do Cantenac Médoc,
150 barils St Julien et St Estèphe Médoc,
20 Caisses Claret St Julien et Chateau Margaux;
150 do do do St Estèphe;
40 do do do St Julien;
15 barils vin blanc, supérieur, H Sauterne.
En magasin et à vendre par
F DE FUENTES & CO,
25m—6f 22, Vieille Levée

CIGARES de la Havane — 200,000 cigares de la Havane, des meilleures marques et manufactures tels que: Conquista de Mexico, El Dorado, Washington, El Sol, Tres Marias, Diadema, Cobana, Conquistador, Maria Luisa, etc, etc, en magasin et à vendre par F. DE FUENTES & CO,
25 mars—6f 22, Vieille Levée.

MADÈRE—Importation directe de 6 pipes de vieux Madere, en magasin et à vendre par
F. DE FUENTES & CO.
25 mars—6f 22, Vieille Levée.

SARDINES—25 caisses de 50 boites chaque, marque B. Guillou, 4m de sardines, 100 demi-boites, en magasin et à vendre par
F. DE FUENTES,
25 mars—6f 22, Vieille Levée.

JALAP—110 balles Macho, 15 de Illinois, sous les clés de la Douane, et à vendre par
F. DE FUENTES & CO.,
25 mars—6f 22, Vieille Levée.

RECEMMENT reçus par les steamships Ohio et l'Union et les navires Silas Holmes, Mediator et Colombo, et à vendre par

C. M. SIMPSON, 50, RUE DU CANAL.

Un assortiment supérieur de marchandises de printemps et d'été: Beaux Cachemires, Mousselines, Jonas, linon, gingans, barages tissus, &c, composé aussi le bon marché et le dernier genre. Aussi, récemment reçu: des broderies et dentelles, parmi ces marchandises se trouvent des manchettes, dernier genre, colliers, chemisettes, &c., &c, mantilles de soie noire de toute couleur, satin noire, dentelles soie noire, dernier genre, toile garantie pure, toile d'Irlande, toile pour drap de lits, nappes damassées, serviettes, toile française supérieure, blanche et de couleur pour vêtements d'hommes, assortiment de gants blancs et de couleur, dernier genre, gants de fil de Lisle, gants et mitaines, gants de chevreau à 50 sous la paire. Une grande variété de mouchoirs toile et batiste pour hommes et pour femmes de $1 25 à douzaine. Cravates batiste d'été, pour hommes, dernier genre et bon marché. Bon stock est non seulement compris de beaux articles, mais il faut y ajouter aussi des marchandises sèches pour les ménages, les plantations, &c.

Toile pour draps de lits, Osnabourg, toile pour chemises, &c, 5,000 yardes indiennes à 5 sous la yarde, articles supérieurs imprimés, à 10 sous.

Les personnes qui ont des comptes dans la maison sont invitées à les faire régler. 24 mars

1 CAISSE MOUSSELINE soiree, en débarquement du navire Brunswick, à vendre par
24m H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

25 FUTS vin d'ordre de la Rochelle, en déchargement du navire Friedrich, à vendre par
24 mars H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale.

Vessies Cires

3 caisses vessies cires en magasin.
2 do do en déchargement du navire Brunswick, à vendre par
24mars NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

50 caisses absinthe de Pernod fils, en déchargement du navire Brunswick, à vendre par
24mars H NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale.

HUILE D'OLIVE—1000 paniers huile d'olive Marseille fine.
50 paniers 21 1/2 bouteilles do do
50 do 12 1/2 do do
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO
24mars 27 rue St Louis

VIN BLANC—100 barils vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
100 cases do do do do do,
20 barils vin blanc supérieur Haut Sauterne, chateau Rieusec.
150 cases do do do do do,
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
24m 27 rue St Louis

VIN DE BORDEAUX—100 barriques vin de Bordeaux.
25 barriques vieux vin de Bordeaux 1841 et 1844,
30 cases do do do 1841.
A vendre par PAUL JUGE FILS & CO,
24m 27, rue St Louis

DAMEJEANNES ET BOUTEILLES—300 damejeannes de 5 gallons, 600 do de 2 gallons et 600 do de 1 gallon,
100 paniers bouteilles vides, a vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
24m 27, rue St Louis

VIN DE MARSEILLE—100 barriques vin de Marseille, a vendre par
PAUL JUGE FILS & CO,
24m 27, rue St Louis

VIN BLANC en demi barriques—15 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, a vendre par
EUG ROCHERREAU & Co,
24mars 17 et 19 rue St Louis

PORTOS, 47, Vieille Levée, offre de vendre,
170 barriques de vin F Durand, au drawback,
190 do do do en magasin;
100 quarts de vin de Porto Miguel Rosa,
190 do do F Grousset, do;
200 do do do Madère do do,
20 barriques vin de Bordeaux, pr famille, do;
10 do do pour l'ordinaire, do;
4 do do Medoc Tardieu, do;
200 caisses de vin fins Medoc;
6 paniers de vin de Champagne A Garreau;
50 paniers d'huile d'olive Pagnol. 24mars

CHANDELLES—600 boites et 100 demi boites, marque de l'Etoile, 25c boites et demi do: Michel, extra Hydraulic, égale en qualité au meilleur blanc de baleine, à vendre par
SECOMB & VOORHIES,
24m 15, rue Tchoupitoulas

JAMBONS—200 barils jambons sucrés—qualité extra et de premier choix, des